

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Tous du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 20 NOVEMBRE 1846.

Ces jours passés, nous n'avons pas été peu surpris de trouver dans les colonnes du *Moniteur Judiciaire* une très longue discussion sur la question du libre échange. Ce n'était guère, mais ainsi vont les choses par le temps qui court : dans un journal de jurisprudence on traite art, sciences, théâtres, politique, et dans un journal littéraire on se livre à des dissertations légales. C'est, comme on voit, une monomanie de se déclasser tout aussi bien parmi les journaux que parmi les individus. L'universalité n'est pourtant pas trop notre affaire, et nous sommes d'avis qu'on n'est guère propre à bien faire que les choses auxquelles on a dû se consacrer. Pour nous, nous avions toujours cru qu'un journal judiciaire devait, tout, nous parler des cours et tribunaux, nous rendre compte impartialement de leurs audiences, et nous faire connaître les progrès de la science du droit, tout aussi bien du public que du droit privé ; mais la science économique ne paraissait pas devoir faire partie de sa spécialité. Nonobstant, que ce journal aborde ces questions, et puisqu'en le faisant il a cru devoir s'occuper du *Censeur*, nous lui ferons, en ce qui nous concerne, une courte réponse. Et, d'abord, nous le remercierons d'avoir de nous cette opinion qu'en général nous raisonnons avec quelque sagacité les questions économiques ; pour que le témoignage favorable qu'on rend de notre expérience en ces matières soit complet, il ne nous reste qu'à prouver que dans la question du libre échange nous avons tâché d'employer de notre intelligence comme par le passé.

Que nous reproche l'auteur de l'article inséré dans le *Moniteur Judiciaire* ? D'avoir trop vite abandonné le terrain de la discussion théorique pour provoquer l'examen des faits pratiques. A cela nous répondrons que la question du libre échange est déjà bien vieille, qu'elle a été débattue en vingt occasions sous toutes ses faces, qu'enfin elle est au nombre de celles qui ne sont plus discutées qu'en ce qui concerne les moyens d'application. Nous vous l'avons dit, nous voulons la révision des tarifs de douanes, nous voulons des traités de commerce avec les autres nations qui soient favorables aux échanges ; en principe, nous croyons que plus on laissera d'espace à l'industrie, plus elle sera forte et puissante. Mais nous ne pouvons pas seuls déterminer les conditions du libre échange en Europe, et c'est ici que commençent nos réserves ; nous les avons déjà suffisamment indiquées.

Quant au principe en lui-même, à quoi bon passer son temps à en prouver l'excellence ? Cela se pouvait vers la fin du dernier siècle, quand la révolution française n'avait pas déclaré l'abolition de toutes les petites douanes qui sillonnaient la patrie, ni établi le libre échange à l'intérieur. Depuis, cette question est jugée, et chacun sait bien que la France aurait beaucoup à gagner à voir s'abaisser graduellement toutes les barrières qui empêchent le libre échange en Europe. Mais ce que nous avons pu faire radicalement dans notre pays ne peut pas servir de la même manière en Europe. Nous avons devant nous des intérêts jaloux de notre industrie, qui la redoutent, et qui le prouvent dans toute occasion. Nous avons à redouter de part, en abaissant outre mesure nos tarifs, d'être inondés de produits de l'Angleterre et de la Belgique, et d'autre part de ne savoir où placer nos propres produits.

Voilà ce qui nous rend circonspects et ce qui nous met en garde contre les propositions excessives des sociétés du libre

échange. Jusqu'à présent elles se sont tenues dans des généralités ; sur ce terrain elles étaient assurées de ne pas rencontrer de contradicteurs sérieux. C'est pourquoi nous leur avons dit : passons aux faits, et nous croyons avoir eu raison. Aussi, peu touchés des reproches de l'économiste du *Moniteur Judiciaire*, nous n'en persistons pas moins à nous tenir en dehors de la discussion théorique pour entrer dans la pratique. Comme nous l'avons déjà dit, nous n'avons pas l'habitude des choses oiseuses. Un journal n'est pas une chaire publique ; c'est une tribune du haut de laquelle on émet des principes pour arriver à des solutions prochaines. Ces solutions sont le but du journaliste ; plus il les hâte, mieux il fait son œuvre. Et que veut-on que nous disions sur le libre échange ? ce que l'on disait déjà du temps de Turgot et d'Adam Smith ? Voici, par exemple, ce que nous trouvons dans l'ouvrage de ce dernier sur la *Richesse des Nations*, liv. X, chap. II : « De gros droits, » en diminuant quelquefois la consommation des marchandises, et en encourageant quelquefois la fraude, rapportent souvent moins au gouvernement que ne feraient les droits modiques. »

Cet axiome économique ne porte-t-il pas dans ses flancs toute la question du libre échange ? Sous combien de formes ne l'a-t-on pas reproduit ? Sous combien d'aspects ne l'a-t-on pas présenté ? Il a fait le tour du monde intellectuel ; il a pris dans tous les esprits droit de bourgeoisie. Il ne s'agit donc plus que de forcer les gouvernements à s'entendre pour lui faire place dans le droit des nations ; mais ici surgit la politique, et l'obstacle ne vient pas de la France, on le sait, mais des puissances étrangères, qui la redoutent aussi bien dans son expansion industrielle que dans son expansion guerrière. C'est parce que nous savons où git l'obstacle que nous nous montrons réservés dans notre marche, et que nous disons aux libre-échangistes de ne pas aller donner tête baissée dans quelque proposition qui serait dangereuse pour notre nationalité.

Après ces explications, nous pensons que l'écrivain du *Moniteur Judiciaire*, qui a paru s'étonner de notre réserve, la jugera suffisamment motivée, et qu'on ne nous suspectera plus de nourrir des pensées hostiles au libre échange.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

PRÉSIDENCE DE M. TERME, MAIRE.

Séance du 18 novembre 1846.

Présents : MM. Barrillon, Bergier, Darmès, Falconnet, Lacroix-Laval, Capelin, Bonnet, Donnet, Descours, Tourret, Seriziat-Carrichon, Guimet, Boullée, Menoux, P.-P. Martin, Faure-Péclet, Derivieu, de Marnas, Dunod, Guinet, Nepple, Bouillier, Brossette, de Vauxonne, Arnaud, Malmazet, Pons, Ricard, Leforest, H. Seriziat.

Institution des sourds-muets. — Legs en faveur de la caisse d'épargne. — Compte de gestion pour 1845 de M. le receveur municipal. — Réclamation du sieur Cuissard. — Secours de 10,000 fr. en faveur des inondés de la Loire. — Proposition sur la conversion des emprunts de la ville à 5 0/0 en emprunts à 4 1/2 0/0. — Question relative à l'enregistrement de la vente de la maison Jogand. — Chemin de fer et embarcadère. — Discussion d'une partie du budget de la ville pour 1847. — Proposition sur la répartition de l'impôt des patentes et sur un nouveau crédit de 30,000 fr. au profit des indigents.

La séance est ouverte à six heures et un quart.
M. de Lacroix-Laval, qui n'avait point encore assisté au conseil, prête le serment exigé par la loi.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.
M. LE MAIRE lit un rapport tendant à demander au conseil l'au-

torisation que les 3,000 fr. qu'il a votés pour la création de bourses pour l'institution des sourds-muets soient affectés à l'entre-tien de six bourses entières, de 500 fr. chacune, au lieu d'être divisés, comme par le passé, en trois bourses de 600 fr. chaque, et de quatre demi-bourses de 300 fr. l'expérience ayant fait connaître que cette classification, qui, dans la pensée du conseil, avait eu sans doute pour objet d'étendre le bienfait à un plus grand nombre de sourds-muets, n'atteignait pas le but proposé, ou du moins ne l'atteignait pas régulièrement.

Cette proposition est adoptée immédiatement par le conseil.

M. LE MAIRE lit le rapport suivant :
« Messieurs, M. François-Victor Beup, autrefois banquier à Lyon, décédé à Aix les-Bains le 14 août dernier, a légué à la caisse d'épargne de notre ville une somme de 2,000 francs, sous la condition que dans l'année, au plus tard, qui suivrait son décès, ladite caisse aurait pris la détermination d'admettre des déposants jusqu'à concurrence de 300 fr. par semaine.

« Cette restriction s'explique par la date du testament qui remonte au 29 juin 1841 ; mais depuis long-temps elle est devenue sans portée, puisque, dès le mois de mars 1842, le maximum des dépôts hebdomadaires était élevé à 300 fr.

« Aucun obstacle ne saurait donc aujourd'hui s'opposer à l'autorisation d'acceptation, et, d'un autre côté, je puis dire que les héritiers de M. Beup sont dans les meilleures dispositions relativement à la délivrance de la libéralité faite par leur oncle.

« J'ai donc l'honneur, Messieurs, de vous proposer d'émettre, séance tenante, un avis favorable. »

Le conseil adopte les conclusions de M. le maire et prend immédiatement une délibération dans ce sens.

M. PONS, au nom de la commission des finances, lit un rapport sur le compte de gestion de M. Millanois, receveur municipal, pour l'exercice 1845. Il résulte de ce rapport que le compte de gestion dont il s'agit est régulièrement établi, et que ses résultats étant conformes à ceux que présente la comptabilité de l'administration municipale, il se trouve arrêté ainsi que suit :

En recettes.....	5,224,788 fr. 14 c.
En dépenses.....	4,831,547 17

Excédant de recettes.....	393,240 97
---------------------------	------------

M. SERIZIAT (Henri), au nom de la commission du contentieux, fait connaître au conseil une réclamation du sieur Cuissard, fermier du droit d'attache des bateaux mouvants ; il s'exprime ainsi :

« Messieurs,
« Le sieur Cuissard est devenu adjudicataire, le 4 décembre 1843, de la ferme du droit d'attache des bateaux mouvants dans la ville de Lyon, moyennant le prix annuel de 13,525 fr.

« Cette ferme, s'il faut en croire le sieur Cuissard, n'aurait été pour lui qu'une spéculation funeste. Les changements que le service des bateaux à vapeur ont amenés, les combinaisons nouvelles auxquelles donne lieu ce système de transport ne lui ont point été favorables, et le sieur Cuissard, sentant qu'il se trouve chaque année constitué en perte, a sollicité à plusieurs reprises l'administration pour obtenir une diminution dans le poids des charges qui pèsent sur lui ; mais la juste sévérité qui doit présider à l'exécution des marchés passés avec la ville n'a pas permis d'y faire droit.

« A la fin de 1845, les réclamations du sieur Cuissard devinrent plus pressantes et prirent un caractère plus hostile ; il se permit d'intenter une action tendant à l'abaissement du prix de son adjudication, et il articula divers griefs qui lui paraissaient propres à la motiver.

« Le 8 janvier dernier, M. le maire vous soumit les prétentions du sieur Cuissard ; elles lui semblaient mal fondées, et il demanda l'autorisation d'y défendre ; toutefois l'affaire fut renvoyée à l'étude de la commission du contentieux.

« Cette commission examina les griefs du sieur Cuissard, et, comme M. le maire, elle pensa que la plupart de ceux articulés n'a-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 21 NOVEMBRE.

LES ADIEUX.

Drame traduit de Tieck (1).

SCÈNE VI.

LES PRÉCÉDENTS, WALLER.

WALLER, qui ne voit pas Ramstein.

Voici de retour, ma Louise. Sois-je resté trop long-temps dehors ?
LOUISE, qui s'efforce de se remettre.
Mais non... d'autant plus que j'ai eu une agréable visite : M. Ramstein, cousin qui revient de voyage.
WALLER aperçoit Ramstein ; il s'approche de lui et lui serre la main avec cordialité.
Soyez le bienvenu. Il va sans dire que vous resterez quelque temps avec nous ?

RAMSTEIN.

WALLER.

Alors, ne faites pas de cérémonies. Vous êtes le parent de ma Louise ; le titre, vous êtes un ami. Mais, ma chère, tu as oublié de demander mes dernières ; on ne se voit pas.

LOUISE.

SCÈNE VII.

WALLER, RAMSTEIN.

RAMSTEIN.

Vous prie de vouloir bien m'excuser ; j'allais repartir, lorsque...

WALLER.

...repartir ? Me refuserez-vous le plaisir de faire votre connaissance ? Priverez-vous si tôt ma femme de votre présence, qui doit lui être précieuse ?

RAMSTEIN.

Demain matin je suis obligé de me mettre en route à la pointe du jour.

2) Voir les numéros des 18 et 20 novembre.

WALLER.

Raison de plus pour nous accorder au moins la soirée.

RAMSTEIN.

Je n'ai pas encore fait le choix d'un gîte, et je...

WALLER.

Vous n'en trouverez pas de logeable dans toute la petite ville ; les hôtels sont détestables. Vous coucherez ici ; ma maison est toujours plus confortable. De votre chambre vous jouirez de la vue de mon petit jardin.

RAMSTEIN.

Vous êtes trop bon.

WALLER.

Vous ne pouvez refuser. Où sont vos malles ?

RAMSTEIN.

Je les ai laissées dans la ville de... Je me suis détourné de ma route pour venir jusqu'ici vous voir.

WALLER.

Et nous nous quitterions déjà ! C'est impossible. Vous restez, n'est-ce pas ? Je ne vous laisserai pas la paix jusqu'à ce que vous ayez dit oui.

RAMSTEIN.

Vous êtes vraiment trop bon. Eh bien donc, oui.

WALLER.

A la bonne heure ! voilà qui est bien.

SCÈNE VIII.

LES PRÉCÉDENTS, LOUISE avec des flambeaux.

WALLER.

Qu'as-tu ? tu sembles fatiguée.

LOUISE.

Mais rien... le reflet de cette lumière sans doute...

WALLER.

Tu es pâle. (Louise place un flambeau sur le piano, l'autre sur une table. Waller tient ses yeux fixés sur Ramstein.)

LOUISE.

Vous voudrez bien excuser si le souper se fait attendre... Nous ne pouvions compter sur votre aimable visite.

RAMSTEIN, troublé.

Je vous en prie... agissez sans façon.

WALLER.

Mais, en vérité, je ne serais pas étonné d'avoir eu le plaisir de vous voir déjà quelque part... Vos traits ne me sont point inconnus.

LOUISE, qui fait attention au tableau, à voix basse.

Ciel !... (Elle s'empare avec vivacité du flambeau qu'elle avait déposé sur le piano, et le place sur la table.)

WALLER.

Je crois que je vous ai vu à Hambourg. Avez-vous habité cette ville ?

RAMSTEIN.

Non ; je ne la connais même pas.

WALLER.

C'est singulier... il me semble que je vous ai rencontré souvent... mais je ne puis me rappeler... (Louise s'est approchée du piano, qui est dans l'ombre ; elle laisse errer sa main sur les touches.)

RAMSTEIN.

Si j'osais vous prier, en attendant le souper, de vouloir bien nous jouer quelque chose ? Il y a bien long-temps que je n'ai eu le plaisir de vous entendre.

LOUISE.

Volontiers, si cela peut vous être agréable. (Elle ouvre un livre de musique. Ramstein approche les bougies ; il feuillette lui-même un autre cahier qui se trouve à sa portée.)

RAMSTEIN, à voix basse.

Ce lied... grand Dieu !... je le reconnais !... c'est celui que j'ai composé pour elle. (Il place le cahier sur le pupitre.)

LOUISE chante et s'accompagne.

Bonheur si pur ! si douce ivresse
De ce beau temps de la jeunesse !
Près de Julia, la belle enfant,
J'étais plus heureux qu'un infant ;
Elle était belle comme un ange,
Et moi fier comme un empereur.

WALLER se tient derrière eux, à quelque distance. Il lève la tête, ses yeux rencontrent le portrait. Il fait un mouvement de surprise et pâlit. Durant le chant de Louise, il observe Ramstein et dit à voix basse :

Est-il possible ?... Mais oui, vraiment... c'est bien lui !... Mais non, cela ne se peut... c'est une erreur !... Une erreur ! Mais la ressemblance est complète, ce n'est point une erreur... Ainsi, ce serait... Ciel ! un froid mortel me saisit... un brouillard s'étend sur mes yeux... la lumière de ces flambeaux m'éblouit... Est-ce un rêve ?... Louise est-elle donc là ?... Hélas ! ce n'est point un rêve ! (Louise a fini de chanter. — Une pause.)

vaient aucune solidité; mais il en est un cependant qui lui parut avoir un caractère sérieux.

Il est notoire que pendant l'année 1845 les travaux du pont de Nemours ont apporté les plus grands obstacles à la navigation sur la Saône, et par là diminué le nombre des bateaux qui empruntent le cours de cette rivière. L'opération du cintrement avait occasionné un rétrécissement extrême et augmentait la difficulté déjà très grande par suite de la disposition des bœufs; il y a plus, un incendie vint prolonger cet état de choses en obligeant à replacer les échafaudages qu'il avait détruits, et certainement il eût été bien rigoureux de laisser le poids de ce malheur retomber sur l'adjudicataire.

Ainsi, malgré la stipulation qui laissait à la charge du sieur Cuissard les conséquences de tous les événements susceptibles d'entraver la navigation, la commission estima que l'équité voulait que l'on vint en aide à une position vraiment intéressante.

M. le maire, présent au débat, partagea cette pensée, et il fut convenu qu'une indemnité calculée sur l'étendue de la perte que le fait sus-énoncé avait pu lui faire souffrir serait offerte au sieur Cuissard, qui, au moyen de ce, abandonnerait toute demande contre la ville.

Cette proposition a été faite, elle a été agréée; il faut aujourd'hui qu'elle soit sanctionnée par vous pour qu'elle puisse être accomplie. Les raisons qui précèdent paraissent suffisantes pour éclairer votre religion. En conséquence, nous vous proposerons, au nom de la commission: 1° d'allouer au sieur Cuissard, à titre d'indemnité pour les causes sus-énoncées, une somme de 600 f.; 2° qu'au moyen de cette indemnité, le sieur Cuissard se désistât de toutes les prétentions énoncées dans sa requête introductive d'instance; 3° qu'il sera ouvert au budget supplémentaire de 1846 un crédit de ladite somme de 600 fr.

Le conseil prend immédiatement une délibération conforme aux conclusions du rapport qui précède.

M. LE MAIRE, avant de passer à l'ordre du jour relatif à la discussion du budget, s'exprime ainsi:

Messieurs, permettez-moi de vous faire une proposition. Dans une de nos dernières séances, un de vos honorables collègues me demanda si je ne croyais pas qu'il fût convenable de voter un crédit extraordinaire en faveur des inondés de la Loire. Je répondis que les ressources de notre budget ne le permettaient que difficilement, et que, bien qu'il fût convenable que les villes se secourussent entre elles dans des cas extraordinaires, cependant il n'existait aucun précédent qui pût nous autoriser à émettre un pareil vote; que l'administration ferait tous ses efforts pour stimuler la charité privée et augmenter le plus possible des secours qui étaient pour vous l'acquittement de la dette de la reconnaissance. De nouvelles réflexions, et les exemples qui viennent de nous être donnés par plusieurs villes de France, me déterminent aujourd'hui à vous proposer de voter un secours extraordinaire de dix mille francs en faveur des inondés de la Loire.

M. CAPELIN, tout en appuyant la proposition de M. le maire, demande que ce magistrat veuille bien s'occuper aussi simultanément des secours extraordinaires à donner aux indigents dans les circonstances où nous nous trouvons par suite de la cherté des subsistances.

M. DARMES désire que l'on autorise des quêtes à domicile en faveur des inondés et des indigents.

MM. BARRILLON et BERGIER combattent la proposition de M. Darmès, et s'appuient sur les secours extraordinaires de trente mille francs votés depuis peu de jours par le conseil. Ils pensent que, dans ce moment, l'on ne doit pas trop s'effrayer de la cherté des grains, parce que cette cherté n'est que momentanée; que néanmoins, si la cherté des farines venait à se maintenir, ils espèrent que M. le maire avisera aux moyens de réduire le prix du pain en faveur des pauvres.

M. MENOUX ramène la question à la proposition de M. le maire. Il demande qu'il ne soit aujourd'hui question que du vote proposé par ce magistrat.

M. LE MAIRE annonce qu'il prend, du reste, en très grande considération tout ce qui a été dit sur la grave question des subsistances traitée par les préopinants, et que si la nécessité s'en fait sentir, il aura l'honneur d'en saisir le conseil par des propositions nouvelles.

La proposition de M. le maire est adoptée; le conseil vote un secours de dix mille francs en faveur des inondés de la Loire.

M. DARMES propose de convertir les emprunts de la ville contractés au taux de 5 0/0 en emprunts à 4 1/2 0/0 faits à la caisse des consignations.

M. LE MAIRE répond que cette proposition n'est pas admissible; que les emprunts faits par la ville l'engagent vis-à-vis des prêteurs, et qu'elle ne peut, comme des particuliers, opérer des remboursements quand bon lui semble; qu'emprunter avec la menace constante d'un remboursement, s'est ôter toute chance de trouver des prêteurs; que

d'un autre côté la caisse des consignations ne prêtant que pour douze ans, il serait de toute impossibilité à la ville de rembourser simultanément et l'emprunt nouveau qu'elle va contracter et les emprunts convertis; que la ville a, en effet, converti un emprunt à 5 0/0 en emprunt à 4 1/2; mais qu'elle l'a fait à l'époque précise où elle avait le droit de rembourser cet emprunt, et à l'aide d'un banquier qui lui offrait toute garantie pour le remboursement s'il était exigé; que, dans ce cas, il était arrivé que tous les créanciers avaient converti et que l'opération avait complètement réussi; qu'il n'en était pas de même de la proposition de M. Darmès, parce que les emprunts n'étaient point à terme, et que la caisse des consignations ne prêtait que pour un temps très limité.

M. DARMES retire sa proposition. (COURRIER DE LYON.)
(La suite à un prochain numéro.)

Plusieurs journaux publient des réflexions sur le procès de Fampoux et sur son issue; nous demandons la permission d'exprimer à notre tour une opinion impartiale et dégagée de tout parti pris.

Nous aurions jugé comme le tribunal de Lille. Ce tribunal, qu'on le remarque bien, n'a pas décidé que les prévenus, ou certains des prévenus, n'étaient pas coupables; il a dit, ce qui est bien différent, qu'il y avait doute, et que ce doute devait conduire à l'absolution. L'incertitude était du reste bien concevable, à la suite des conjectures si variables, si diverses, de huit experts, tous ingénieurs du gouvernement, tous théoriciens fort habiles. Personne n'osait dire où était la cause, où était l'effet, ce qui avait été la cause efficiente et la cause aggravante. Des témoins constataient une vitesse excessive; d'autres n'avaient pas été frappés de cette circonstance. Un soldat dont la montre s'était arrêtée par suite du choc a dit avoir vérifié par ce fait qu'on n'avait mis que dix minutes pour aller d'Arras à Fampoux. Mais le choc qui avait suspendu le mouvement n'avait-il pas pu faire reculer l'aiguille? Il en était de même de plusieurs autres dispositions. Le règlement avait été violé, dit-on. En l'admettant, il faut qu'on prouve que la violation du règlement a été la cause efficiente ou aggravante de l'accident. On ne l'a pas fait. Ce n'est pas que nous approuvions la violation d'un règlement. Si on viole le règlement provisoire, on violera le règlement définitif; mais ce mépris des instructions administratives peut et doit être l'objet d'un autre procès.

Ce qui nous étonne dans ce procès, nous le dirons avec une franchise d'autant moins suspecte que nous avons souvent attaqué les compagnies et défendu les ponts et chaussées, ce qui nous étonne, c'est la manière dont l'instruction a été dirigée par le parquet de Douai. Comment! une locomotive pesant 23 tonnes déraile et peut enlever à un rail un copeau de la longueur de la main en laissant intact le coin correspondant à cette écornure, et l'on ne soumet pas à une enquête rigoureuse la conduite des cantonniers qui avaient travaillé la veille et les jours précédents à l'achèvement de la voie! Comment! la justice, descendant sur les lieux du sinistre, accompagnée de M. l'ingénieur Busch, ne songe pas à diriger ses investigations sur la position des coins au moment de l'accident! Nous ne répéterons pas ce qui s'est dit à ce sujet; mais nous exprimons le regret que l'ingénieur de la voie ait été mis de côté dans cette malheureuse affaire. Là où tant de conjectures ont été faites, n'était-il pas naturel de supposer, comme on l'a fait, qu'un coin avait été ou mal serré, ou même laissé couché sur la voie; qu'il s'en est suivi un mouvement de bascule dans le rail, la mise en saillie de ce rail et le déraillement; que les auteurs de l'imprudence, enfin, sauvés par la mauvaise direction imprimée aux premières recherches des magistrats, ont, la nuit, réparé leur faute et rétabli le coin déplacé par leur négligence (car nous ne voulons pas supposer un crime)?

A l'audience, on s'est bien gardé aussi d'insister sur la manière dont le chemin a été construit, en cet endroit, par les ingénieurs du gouvernement. On aurait dû dire que pour arriver en face du marais de Fampoux on descend une pente longue et assez rapide, et que cette pente est immédiatement suivie d'une autre pente remontante, ou rampe, sans autre séparation qu'un palier qui n'a pas trente mètres. Une vitesse de huit lieues seulement à l'heure étant donnée sur une voie ainsi disposée, on conçoit que la queue du train doit réagir sur la

tête au moment où celle-ci commence à monter la seconde pente. C'est ce qui est arrivé à Fampoux, indépendamment des causes aggravantes qui ont pu rendre plus funestes les causes du déraillement. Aujourd'hui on ne traverse cet endroit qu'avec une certaine lenteur.

En résumé, si l'événement s'est produit par une coupable imprévoyance, la faute en est aux agents du gouvernement comme aux agents de la compagnie, et plutôt à ceux-là qu'à ceux-ci. Nous sommes surtout disposés à croire que les agents qui conduisent les trains ne sont pas hommes à jouer de gaité de cœur avec la vie des voyageurs, car ils sont les premiers exposés, et fort souvent paient de leur personne, quand un malheur arrive. C'est, en particulier, sur le chemin du Nord que le service des agents est rude; c'est de Paris à la frontière du Nord que les mécaniciens doivent, nuit et jour, debout, les pieds glacés, sous une température meurtrière, à travers la pluie, le givre, le vent de bise, ne pas perdre de vue un seul instant, une seule minute, le salut des voyageurs. Y a-t-il beaucoup de carrières aussi pénibles?

Dans l'affaire de Fampoux, toutes les parties civiles avaient été désintéressées. Il y a des douleurs dont on n'indemnise pas avec de l'argent. Ce n'est pas de celles-là que nous voulons parler. Mais il y a eu dans les réclamations formées, à la suite du désastre, auprès de la compagnie, des prétentions fort curieuses, et nous citerons à ce propos deux anecdotes dont nous affirmons l'authenticité.

Un marquis, pair de France, magistrat d'un rang élevé, et millionnaire, fut précipité dans le marais avec sa femme, qui perdit un bracelet. De retour à Paris, il réclame le bracelet, ou le prix de ce bijou. On lui en demande la description, qu'il fait. Le bracelet est perdu; on sera forcé d'en donner la valeur au marquis, lequel la porte à 1,500 f. Un bracelet de voyage, 1,500 f., cela semblait cher à l'administration du chemin de fer, qui offrit 500 f. Le marquis persista, et la compagnie aurait été obligée de s'exécuter, lorsque de nouvelles fouilles amenèrent la découverte du bijou. On le soumit à un expert, qui l'estima 180 francs. Le marquis dut renoncer à ses 1,500 f., voire même aux 500 f., et reprit le bracelet, non sans difficulté toutefois.

Une dame, fille d'une célèbre tragédienne du temps de la Restauration, déclara à la compagnie qu'elle avait perdu un portrait de sa mère, portrait d'une frappante ressemblance, dû au pinceau d'Isabey, et qu'elle allait vendre à l'empereur de Russie pour 6,000 f. Le portrait ne s'étant pas retrouvé, c'est 6,000 f. qu'elle réclamait. On fit observer à cette dame que cette valeur paraissait bien exagérée, et l'on offrit environ le tiers de la somme. Elle se récria, disant qu'indépendamment de la valeur intrinsèque et matérielle d'un portrait, il en avait une que le cœur seul pouvait apprécier. « Mais, objectait-on à la réclamante, dont la fortune est assez ronde, puisque ce portrait remue votre tendresse filiale, pourquoi allez-vous le vendre à l'empereur de Russie? »

Cette objection vainquit les résistances de la fille de M^{lle} D..., qui consentit à accepter l'indemnité offerte pour la peinture qu'elle déclarait avoir perdue.

Il y eut des réclamations plus plaisantes encore. Un brave homme qui avait tiré sa femme de l'eau demanda 3,000 f. d'indemnité. Il semblait que ce fût le salut de sa moitié dont il voulait qu'on l'indemnît.

Paris, le 18 novembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons encore la douleur d'enregistrer des faits de la plus haute gravité, dont le notariat sera sans doute le premier à gémir, mais qui se renouvellent trop fréquemment et avec trop de facilité pour que l'opinion publique n'en soit pas profondément émue.

M. Dupray, notaire à Saint-Germain-en-Laye, vient de disparaître, laissant un passif dont on ne peut jusqu'à présent déterminer le chiffre exact, mais qu'on évalue à plus de 600,000 f. Ce notaire jouissait de la confiance générale à Saint-Germain; il était dépositaire de nombreux capitaux attirés dans son étude par des formes de prudence et d'exactitude re-

RAMSTEIN.

Vous chantez parfaitement... seulement la musique ne me paraît pas assez expressive... un peu froide.

WALLER, s'approchant.

Louise! j'ai un mot à te dire... (Il la conduit à l'écart, avec un sourire forcé.) Louise!... (En montrant le portrait.) C'est le portrait du frère que tu as perdu, n'est-il pas vrai?... (Louise reste comme pétrifiée.)

RAMSTEIN.

Ne voulez-vous pas continuer? (Un moment de silence.)

WALLER, qui semble s'éveiller d'un songe.

Continuer? (A Ramstein.) Vous m'avez promis de rester avec nous?

RAMSTEIN.

Je vous ai dit... je vous ai promis... vous avez eu la bonté... Mais qu'avez-vous? vous paraîsez fatigué.

WALLER.

Je le suis en effet... Il fait si chaud dans cet appartement!... J'ai beaucoup travaillé aujourd'hui... J'éprouve le besoin de prendre l'air. Le clair de lune est magnifique; si vous le voulez bien, nous irons faire un tour dans le jardin.

RAMSTEIN.

Avec plaisir. (A Louise.) Serez-vous des nôtres?

LOUISE, avec vivacité.

Je ne puis, excusez-moi. J'ai quelques soins à donner.

WALLER, à Ramstein.

Allons! venez-vous? (Ils sortent.)

SCÈNE IX.

LOUISE.

C'est le portrait du frère que tu as perdu?... N'est-ce pas ce que mon mari a dit?... S'il ne l'avait pas dit, serais-je aussi épouvantée?... Je n'ai pas la force de me raisonner. Ces paroles me reviennent sans cesse à l'esprit. Avec quel ton il les a prononcées! Que dois-je faire?... Tout lui déconvenir?... J'en mourrais... Mon Dieu! comme les choses peuvent changer en l'espace de quelques instants!... Charles!... Ferdinand! O ciel! Pourquoi ces deux noms à la fois? Pourquoi ces deux êtres? Pourquoi aimé-je Charles? et pourquoi ai-je aimé Ferdinand? J'ai manqué à mon serment, je suis punie; c'en est fait du bonheur pour moi. Dieu! quelle terrible soirée! Lui assis à mes côtés, muet et sombre comme la mort... Charles derrière moi, plus muet et plus sombre encore... Et quand il sera loin, quand je serai seule avec Charles, quels moments terribles à passer! Si je pouvais dormir pendant ce temps-là? Si en me réveillant je me trouvais loin

d'ici, que je serais heureuse! Heureuse! Mais il vaudrait mieux ne pas se réveiller. Que me reste-t-il à faire en ce monde? (Elle sort.)

ACTE DEUXIÈME.

La même chambre. Les rideaux sont baissés. Il est minuit. Sur la table une veilleuse est allumée.

SCÈNE I^{re}.

LOUISE, agenouillée devant une armoire, s'occupe à mettre en ordre du linge.

Il est minuit passé! (Avec un profond soupir.) Tout est tranquille; ici règne le calme de la mort. J'ai peur d'être seule et je n'ose aller trouver Charles. Si j'y allais cependant? Non, encore quelques minutes... L'horloge a sonné minuit; quel son lugubre! Allons! j'ai presque fini d'arranger ce linge, je vais y aller. J'ai fini... Tant pis! je voudrais avoir encore quelque chose à faire qui me retint ici. Décidons-nous à aller le trouver. Du reste, la solitude de cet appartement me pèse. Le portrait de Ferdinand me regarde avec une expression de tristesse qui m'effraie. Je n'ai pas le courage de rester ici plus long-temps. Je vais le trouver. (Au moment où elle se dispose à sortir, la porte s'ouvre, et Ramstein paraît.)

SCÈNE II.

LOUISE, RAMSTEIN.

RAMSTEIN.

Louise!...

LOUISE.

Ciel!... Vous n'êtes pas couché?

RAMSTEIN.

Je n'aurais pu dormir... Je ne sais ce que j'éprouve...

LOUISE.

Qu'avez-vous?... Qu'as-tu?... Ton regard m'épouvante!

RAMSTEIN.

Je ne sais... une terreur puérile... Louise, as-tu entendu sonner minuit?...

LOUISE, soupirant.

Hélas! oui.

RAMSTEIN.

N'as-tu pas eu peur?... Le son de la cloche...

LOUISE.

Était sourd et lugubre.

RAMSTEIN.

C'était une cloche funèbre.

LOUISE.

Une cloche funèbre, dis-tu?

RAMSTEIN.

Qui sonnait mon agonie... Le dernier coup a retenti fort et terrible... puis tout est retombé dans le silence. Pas un bruit dans la nature entière... tout est mort, mort... Louise, il m'a semblé que je ne devais pas entendre sonner une heure.

LOUISE.

Pourquoi es-tu venu?

RAMSTEIN.

Le vent ébranlait les fenêtres... Nuit redoutable!... En me trouvant seul dans ma chambre, je me suis senti saisi d'une épouvante bizarre. Il me semblait que des personnes étrangères s'étaient introduites dans l'appartement, qu'elles s'approchaient de mon lit et semblaient vouloir me retenir prisonnier.

LOUISE.

Tu es malade, bien malade, cher Ferdinand! et pourtant tu me glaces de terreur; je dois être aussi pâle et aussi tremblante que toi... Paix!... écoutons... Le vent s'engouffre dans ce carrefour; la veilleuse ne donne qu'une clarté pâle et tremblante; l'obscurité fait de cette petite chambre une pièce immense, dont on ne voit pas le fond... En vérité, c'est effrayant... (Elle se rapproche de Ramstein. Pendant ce temps, Waller entre sur la pointe des pieds et reste dans un coin de la chambre qui est plongé dans l'ombre.)

RAMSTEIN.

Oui, Louise, nous sommes malades, et la maladie nous rend comme des enfants.

LOUISE.

Tu as raison... (Elle soupire.) Ah! Ferdinand!...

RAMSTEIN.

Que signifie ce profond soupir?

LOUISE.

Nous allons nous séparer pour toujours; jamais nous ne nous reverrons!

RAMSTEIN.

Pas en ce monde.

LOUISE.

Pas en ce monde.

RAMSTEIN.

Et en l'autre! Qui sait? J'en suis venu à douter de tout.

marquables. Beaucoup de personnes de diverses conditions sont enveloppées dans ce désastre.

Il paraît, d'un autre côté, que M. le procureur du roi de la ville d'Oran a reçu une plainte qui dénonçait un détournement de 1000 f. par M. Lenoble, notaire à Versailles. Aussitôt un acte de comparution a été donné contre le notaire. Interrogé par le juge instructeur sur les faits de cette plainte, Lenoble a été mis sous mandat de dépôt et conduit immédiatement à la maison d'arrêt, sous prévention d'abus de confiance.

Les scellés ont été apposés chez ce notaire, dont la clientèle est nombreuse, est dans la plus vive inquiétude. Il ne peut céder récemment son étude.

L'Univers annonce ce matin qu'il a reçu, par une correspondance particulière, la nouvelle qu'Abd-el-Kader serait entré dans la province d'Oran à la tête de huit cents chevaux. Nous ne pouvons penser que cette nouvelle, qui n'est mentionnée par aucun autre journal, mérite confirmation.

Le conseil-général de la Seine a refusé aux libre-échangistes la manifestation qu'ils lui avaient demandée en faveur de leurs doctrines. On sait que M. Horace Say l'avait saisi d'un très habilement formulé, et qui ne semblait se rattacher indirectement au grand débat qui s'agite en ce moment entre les partisans de la liberté commerciale et les partisans du protectionnisme. Le conseil a décidé qu'il n'y avait pas à quant à présent, de s'occuper de cette question.

Les versements en faveur des inondés de la Loire recueillis par la caisse centrale du trésor s'élevaient hier à la somme de 661,226 f. 46 c.

La ville de Bordeaux n'avait pas, à la date du 17, apporté les correspondances d'Espagne. Deux lettres de Madrid, publiées par le National, annoncent que l'insurrection a triomphé en Portugal. La première est ainsi conçue :

« Je reçois à l'instant un mot de la frontière du Portugal. Le parti populaire a gagné le dessus. Les rues de Lisbonne sont remplies d'hommes qui crient : *Muera la reyna!* S. M. s'est réfugiée à bord de la armada. »

On lit dans la deuxième lettre :

Madrid, 11 novembre.

« L'insurrection vient de porter au palais des nouvelles décisives de Lisbonne. On assure qu'à peine les troupes étaient parties de cette ville qu'une fermentation extrême se manifesta dans la population. Le lendemain au soir, le peuple envahit les rues, et des cris de mort ayant été poussés dans tous les quartiers de la capitale, dona Maria jugea prudent de se réfugier à bord d'un bâtiment anglais. On attendait d'un moment à l'autre l'entrée des troupes insurrectionnelles. »

Le National se borne à faire connaître ces lettres, sous toutes réserves. Sa circonspection lui est, en effet, commandée par les nombreux mécomptes que la presse de toute opinion a souvent subis en acceptant les correspondances de la Péninsule; mais, de toute manière, un dénouement prochain semble inévitable.

Afrique française.

Le paquebot de la compagnie Bazin-Périer le *Sphinx*, capitaine Canet, parti d'Alger le 15 du courant, vient d'entrer dans le port de Marseille. Les journaux d'Alger jusqu'à cette date ne relatent aucun fait bien important.

On lit dans le *Moniteur Algérien* :

« Le nouveau poste de grande occupation qui doit être établi à Aumale (Sour-Ghozlan) ne devait être occupé d'une manière permanente qu'à partir du printemps prochain. La colonne qui y est actuellement ne devait faire que des travaux préparatoires qui ne pouvaient pas de nature à être détruits par les Arabes pendant son absence, comme extraire de la pierre, creuser les fondements, transporter les matériaux à pied d'œuvre, etc., etc. »

Mais M. le gouverneur-général, considérant que l'abandon momentané du poste pourrait produire un effet moral fâcheux sur les troupes, et qu'en outre cela retarderait beaucoup les travaux d'installation, a décidé que l'occupation serait dès à présent permanente.

On va donc immédiatement pousser cette entreprise avec toute l'activité possible, et, afin de ne pas perdre une année de végétation, on va planter immédiatement des arbres et commencer une pépinière. Cette décision de M. le gouverneur-général doit éveiller

l'attention des marchands et des artisans qui auraient la pensée de s'établir à Sour-Ghozlan. Ce point est bien choisi sous le triple rapport militaire, politique et commercial. Placé en intermédiaire entre Médéah et Sétif, il est sur la route de Bou-Sada. Toute la partie du désert qui environne Bou-Sada, dans un rayon de trente lieues, n'a pas de chemin plus direct pour se rendre à Alger qu'en passant par Aumale. L'existence d'une force respectable sur ce point donnera la confiance aux caravanes et aux voyageurs. La bonne route muletière qui s'ouvre à travers les montagnes des Beni-Moussa et des Beni-Sliman jusqu'à Aumale attirera nécessairement le commerce sur cette ligne. Aumale deviendra un entrepôt, et jouera certainement le même rôle que Médéah, dont il sera à vingt-huit lieues.

« Les marchands et artisans qui désireront s'établir à Aumale seront tenus d'en faire la déclaration à la direction de l'intérieur, et de justifier de leurs moyens d'y construire et d'y pratiquer l'industrie qu'ils voudront entreprendre. »

« C'est en faisant ainsi successivement rayonner Alger sur toutes les parties de l'intérieur du pays, que son commerce et sa prospérité s'étendront en même temps que notre influence et notre domination. »

Les renseignements que publie le *Moniteur Algérien* sur les différents points de la colonie sont tous très satisfaisants.

— Le journal officiel publie la note suivante, que le commerce a intérêt à connaître :

« Il a été fait par les bureaux arabes un recensement aussi exact que possible de l'état des subsistances chez les Arabes de la province d'Oran. En laissant de côté les nécessités qui bornent la frontière du Maroc, pays dans lequel on suppose qu'ils trouveront quelques approvisionnements, on calcule qu'il y a environ 16,000 tentes qui ont besoin d'acheter leur approvisionnement en grains d'ici à la récolte prochaine, c'est-à-dire pendant au moins sept mois, ce qui suppose une consommation de plus de 100,000 quintaux métriques. »

« Le commerce de l'Algérie a donc là de grands besoins à satisfaire; nous les lui signalons dans son intérêt comme dans celui de la politique et de l'humanité, et nous l'invitons à s'occuper sans le moindre délai d'accomplir la mission qui lui est offerte. »

« Nous pensons que le commerce pourrait diriger les approvisionnements en grains de la province d'Oran, moitié à Oran, un quart à Mostaganem et Arzew, un quart à Djemmâ Ghazaouat. »

— On lit dans l'*Akhbar* du 15 novembre :

« A peine M. le maréchal était-il revenu en Algérie, que déjà la plupart des chefs de l'intérieur s'étaient donné rendez-vous pour venir lui présenter leurs hommages. »

« Le khalifa Si-Ali, le bache-acha Ben-Alem-Ben-Cherifa, les aghas Baydadi, de Djendeli; Si-Ismaïl, des Beni-Zoug-Zoug; Cadour-Ben-el-Cherck, des Braz; Ben-Zamoum, des Flissas; El-Arbi-Kahia, des Krachenas; Si-Tahar, frère du khalifa des Sebas, et un grand nombre des principaux kaidas, ont été reçus, mercredi dernier, par M. le maréchal, qui n'a eu qu'à le féliciter du bon ordre qui avait régné pendant son absence. Il leur a dit qu'il comptait encore sur leur concours pour rendre cette situation permanente. Tous ont répondu que leurs efforts seront dirigés vers l'ennemi commun; qu'ils apprécieraient en ce moment encore bien plus les dangereux conseils qui leur viennent des perturbateurs. »

« Plusieurs des membres de la chambre des députés venus en Afrique pour s'éclairer sur cette question si grave étaient présents à cette visite, à laquelle ils paraissent prendre un vif intérêt, puisqu'elle leur faisait connaître, dès leur arrivée, la nature et le mode de relation des indigènes avec les autorités françaises. M. le maréchal réunit le lendemain à sa table plusieurs des principaux de ces chefs, à qui il donna encore des conseils tant sur les besoins des populations qu'ils commandent que sur les soins à donner à leurs intérêts matériels. »

— MM. Laverne et Pichon, députés, sont partis jeudi dernier avec M. le directeur de l'intérieur et plusieurs officiers d'ordonnance de M. le maréchal, pour visiter les principaux centres de population du Sahel; ils pousseront cette première reconnaissance jusqu'à Blidah; ils doivent être de retour du 15 au 16, et se disposent ensuite à faire une tournée dans l'intérieur du pays; ils accompagneront alors M. le maréchal gouverneur-général qui se propose de faire cette excursion. (Akhbar.)

SOUSCRIPTIONS POUR LES INONDÉS DE LA LOIRE.

Etude de M^e Rostain, notaire.

MM. Rostain, notaire, 100 f. — Les clercs de M. Rostain, 20 f. — J.-C. Bartet, 50 f. — Théodore P., 25 f. — Pierre Henry, 25 f. — Sauton père, 10 f. — Le capitaine Faure, 5 f. — Louis Chevalier, 10 f. — Un anonyme, 40 f. — Janet, 10 f. — Un anonyme, 25 f. — Marin père, 30 f. — Roux frères, 40 f. — Pitrat-Fleury,

25 f. — Deux frères âgés de douze ans, 15 f.

Total..... 430 f.

Etude de M^e Laforest, notaire.

(4^{me} liste.)

MM. Touzet, 10 f. — Un anonyme, 10 f. — Schvarme, 5 f. — Sève, papetier, 15 f. — Un anonyme, 8 f. 60 c. — Maigret-Collet, 10 f. — Un anonyme, 15 f. — Guillard, notaire à Villeurbanne, 40 f. — Boiron, notaire, 10 f. — Chazal, P.-M., 10 f.

Total..... 133 f. 60 c.

Chronique.

On nous assure qu'à la suite d'une violente querelle entre un employé supérieur du théâtre des Célestins et l'un des principaux artistes, celui-ci, outragé gravement et n'ayant pu obtenir, même par l'entremise d'amis, une explication honorable de la part de son agresseur, vient de se déterminer à déférer l'affaire aux tribunaux.

— Voici le programme des cours de la Faculté des sciences pendant l'année scolaire 1846-1847 (semestre d'hiver) :

MATHÉMATIQUES PURES. — Les mardis et samedis à deux heures, à la Faculté. — M. Bouquet, professeur, traitera du calcul différentiel et intégral. — La première leçon aura lieu lundi 23 novembre.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES. — Mécanique rationnelle. Les lundis à huit heures du matin. — Histoire de l'Astronomie. Les vendredis à six heures et demie du soir. — M. Briot, professeur, ouvrira ces deux cours à la Faculté lundi 23 et vendredi 27 novembre.

PHYSIQUE. — Les jeudis et samedis à neuf heures du matin, à la Faculté. — M. Tabureau traitera de l'acoustique et de l'électricité. — La première leçon aura lieu le jeudi 26 novembre.

CHIMIE. — Les lundis et mercredis à six heures et demie du soir, à la Faculté. — M. Bineau enseignera la chimie générale, en commençant par l'étude des métaux. — La première leçon aura lieu le lundi 23 novembre.

ZOOLOGIE. — Les mardis et samedis à trois heures, au palais Saint-Pierre. — M. Jourdan continuera l'exposition de la classification du règne animal, en prenant pour bases de cette classification les principales dispositions anatomiques du système nerveux. — La première leçon aura lieu le samedi 28 novembre.

MINÉRALOGIE ET GÉOLOGIE. — Les jeudis et samedis à six heures et demie du soir, à la Faculté. — M. Fournet fera le cours de minéralogie. — La première leçon aura lieu le jeudi 26 novembre.

— Nous lisons dans le *Mémorial d'Alais* le récit suivant de l'arrestation d'un malfaiteur qui désolait depuis quelque temps les campagnes d'Alais :

« Le redoutable Teissier, qui, après avoir long-temps exercé son industrie de société avec Carminispini, se livrait seul depuis quelque temps à ses déprédations nocturnes dans les métairies de nos environs, a été enfin arrêté dans la matinée de jeudi dernier. Cette importante capture est due à une estimable personne de la localité, qui, pendant qu'on était allé avertir la police, l'a fort bel et bien colleté sur la place du Marché, où l'audacieux industriel avait eu l'effronterie de se produire. Il a fait l'aveu de quatre vols avec effraction sur dix qu'on lui reprochait. Le nommé Arnoux, âgé de 20 ans, a été pareillement arrêté comme complice. »

— Plusieurs tentatives de vol ont été faites dans différents quartiers d'Avignon ces jours derniers. Presque toutes ont manqué leur exécution par des causes indépendantes de la volonté des malfaiteurs qui les commettaient. Encore dimanche dernier une bourse contenant 7 fr. 50 c. fut dérobée à un jeune homme qui était au théâtre.

Sur la plainte qui fut portée, des perquisitions furent immédiatement faites, mais on ne put découvrir l'adroit filou.

(Mémorial de Vaucluse.)

— Jean-André Meissonnier surnommé le *Roi des Lutteurs*, est mort mardi dernier à quatre heures du soir, d'une pneumonie double. Cet homme, à peine âgé de trente ans, d'une force musculaire extraordinaire, a été victime de son dévouement. Après avoir déposé sur la rive opposée d'un fossé une petite fille qui voulait le traverser, Meissonnier a glissé et s'est trouvé dans l'eau jusqu'au genou. Une pneumonie a été le résultat de cette action généreuse. D'autres traits de dévouement honorent la vie de ce célèbre lutteur. (Idem.)

— On lit dans le *Sémaphore* :

« Dix-sept navires qui devaient venir hier dans le port de la quarantaine de Pomègue y ont été retenus par le vent d'est. Vingt-huit autres navires sont aussi désignés pour se rendre ce matin de la quarantaine dans le port. Quarante-cinq navires seront donc aujourd'hui retenus à Pomègue, si le vent ne change pas de direction, et contribueront à augmenter l'encombrement de ce bassin. Si l'on

LOUISE.

Je n'ai jamais compris comme à présent ce qu'une séparation éternelle d'heureux pour un cœur ! Ah ! Ferdinand, je t'aime toujours, je le vois, je ne peux me le cacher. Je suis bien malheureuse... Ne plus se voir, mon Dieu ! mon Dieu !... Jamais je n'oublierai cette figure pâle, ce regard désolé, abattu. Il me semble que Charles n'est plus rien pour moi... Tu ne me remarquais pas comme il était sévère, concentré en lui-même, si sérieux ? Jamais, jamais je ne l'avais vu ainsi. Parfois il me regardait, lorsqu'il croyait que je n'y prenais pas garde, avec des yeux interrogateurs; je ne pouvais parler. En vain je cherchais à rompre le silence qui m'oppressait. Je hasardais quelques mots, je n'avais pas l'audace de continuer; je rougissais, je m'embarrassais à chaque parole. Il a dû prendre mon trouble pour la crainte qu'inspire une conscience coupable; que sais-je, mais il t'a reconnu... Ce portrait...

RAMSTEIN.

Est la cause de tout le mal. J'avais oublié ce malheureux portrait. Nous sommes si bien imprudents. J'aurais dû me retirer sur-le-champ, sans lui laisser le loisir de me reconnaître. Maudit portrait !

LOUISE.

Tais-toi ! tais-toi ! C'est ma faute. Je l'avais oublié lorsque je suis revenue avec les flambeaux. J'ai trahi mon émotion quand je me suis mise à piano. As-tu remarqué comme mes mains tremblaient ? A peine avaient-elles la force de faire parler les touches. Que t'a-t-il dit en se promenant avec toi dans le jardin ?

RAMSTEIN.

Pas un mot. Il marchait à côté de moi sans parler, et moi je le suivais dans un rêve. La lune brillait à travers le berceau de pampres; les arbres se dressaient comme des géants menaçants; le vent passait à travers les branches, qui s'inclinaient en soupirant tristement. J'étais comme sous le coup de quelque enchantement fatal; j'avais oublié la réalité. Je me perdais dans les fantaisies de mon imagination. Au moment de rentrer, il me regarda avec une expression... Je n'oublierai jamais cette expression terrible. Que de choses dans ce regard froid, persévérant, qui semblait pénétrer dans les profondeurs de mon âme !

LOUISE.

Colère est effrayante. Jamais peut-être il ne me pardonnera. Ton cœur m'aura coûté cher.

RAMSTEIN.

Non, non, je vais mourir, et...

LOUISE.

Ferdinand, ne parle pas ainsi !

RAMSTEIN.

Et il ne sera plus question de moi. On pardonne facilement à l'ennemi qui est mort. Tu lui raconteras tout. Il serait un barbare s'il t'aimait moins qu'auparavant.

LOUISE.

Mais moi, pourrai-je t'oublier ?

RAMSTEIN.

Louise, puisqu'il faut te le répéter, je vais mourir, et Louise m'oubliera... Elle pleurera, elle sera triste pendant quelque temps, puis le sourire reviendra sur ses lèvres, la vie lui sera de nouveau chère, et Ferdinand, qui ne sera plus de ce monde, ne reviendra pas pour la troubler, pour déranger son bonheur.

LOUISE.

Ferdinand, tu me navres !

RAMSTEIN.

Je partirai en silence au point du jour. Il ne faut pas que je revoie ton mari. Louise, disons-nous adieu; c'est un instant solennel.

LOUISE.

Il faut donc nous séparer !

RAMSTEIN.

Il le faut. Tout mon bonheur, toutes mes souffrances ne sont plus pour moi qu'un rêve. Il me semble presque que je n'ai jamais existé. Je t'ai aimée, je t'ai perdue, je n'en sais pas davantage. Ma tête est un chaos, mon esprit une ruine; ces deux idées sont les seules qui survivent à ce désastre.

LOUISE.

Me pardonnes-tu ? Ne me conserves-tu aucune colère ?

RAMSTEIN.

Louise, je n'aime plus, et je ne peux plus haïr... Ce n'est pas un vivant, mais une ombre, un fantôme qui prend congé de toi... Pourquoi reculer ? Ce que je te dis t'effraie ?... Maintenant, Louise, repoussez-tu une dernière prière ?

LOUISE.

Que veux-tu ? parle !

RAMSTEIN.

Accorde moi un dernier baiser, un baiser que j'emporterai avec moi dans la tombe... Accorde-le-moi, je mourrai plus tranquille. (Louise se jette dans ses bras et lui donne un baiser.) Ce sera un dernier souvenir !... Pense à moi encore quelquefois. (Louise pleure; il lui est impossible de parler.) Lors même que ce ne serait qu'avec indifférence, songe néanmoins quelquefois à celui qui fut ton ami, promets-le-moi; au moins je mourrai tran-

quille, sachant que mon souvenir ne s'éteindra pas tout-à-fait dans ta mémoire... Veux-tu me le promettre ?

LOUISE, à voix basse.

Je le jure !... (Elle s'échappe épouvantée de ses bras, en poussant un cri.) Il y a quelqu'un caché ici !

RAMSTEIN.

Que dis-tu ?... Où donc ?

LOUISE, sans se retourner, montrant du côté du mur.

Là !

RAMSTEIN.

C'est ton ombre... Il n'y a personne. Regarde toi-même : nos ombres seules tremblent et s'agitent sur la muraille.

LOUISE.

Je n'ai pas le courage de lever les yeux... Adieu, Ferdinand, adieu donc ! O mon Dieu !...

RAMSTEIN.

Adieu !... Si l'âme est immortelle, comme on le dit, la mienne suivra tes traces et flottera sans cesse autour de toi...

LOUISE.

Grâce, grâce, Ferdinand !... Je suis trop faible... Je le sens, j'en deviendrai folle... Ecoute ce bruit sinistre ; le vent fait tourner la vieille girouette... Nuit horrible !...

RAMSTEIN.

Eh bien ! puisqu'il le faut, adieu, Louise !...

LOUISE.

Adieu !... (Elle le considère fixement d'une manière expressive.) Mon Dieu !... Ferdinand !...

RAMSTEIN.

Que me veux-tu ? Que veulent dire ces regards ?

LOUISE, d'un ton grave et avec épouvante. Tu es effrayant, pâle comme un cadavre ! (Reculant épouvantée, avec exaltation.) Arrière !... Je crois vraiment que tu es mort !...

RAMSTEIN.

Louise !... (Il veut s'approcher d'elle.)

LOUISE pousse un cri.

Arrière !... (Elle s'enfuit.)
RAMSTEIN la suit des yeux. — Une pause. — D'une voix altérée. C'en est fait !... (Il ouvre la porte et se dirige silencieusement vers sa chambre.)

tient compte que de nouveaux navires y arrivent à chaque instant, que dix y sont encore entrés hier, on comprendra la nécessité d'employer dans certains cas de plus forts remorqueurs que celui que l'on emploie ordinairement dans notre rade, afin de faciliter l'entrée des navires menés par les vents contraires.

« Nous appelons sur ce point l'attention de la chambre de commerce; mieux que personne, les honorables membres de cette assemblée sont à même d'apprécier les dommages que causent au commerce ces séjours forcés de nos navires marchands dans les ports de la quarantaine des îles. »

Nouvelles diverses.

La Gazette de Voss parle en ces termes d'une conspiration qui aurait été découverte dans le royaume de Naples :

« Les brigands italiens s'étaient entendus avec quelques régiments, notamment avec le 10^e de ligne, pour faire un mouvement séditieux. Palerme était le foyer principal de la conspiration, et beaucoup d'officiers supérieurs se trouvent compromis; mais le complot a été découvert par suite de paroles indiscrettes d'un des conspirateurs. Le gouvernement a fait tous les efforts imaginables pour tenir secrète cette conspiration. »

— M. Véry, le fils du célèbre restaurateur de ce nom, est mort subitement lundi dernier dans des circonstances singulières. M. Véry avait passé la journée du dimanche à Montmorency, dans sa maison de campagne. Le soir, vers six heures, il revint à Paris avec sa femme, et se rendit, rue de Richelieu, chez un commissaire-priseur de ses amis, avec lequel il devait dîner. En arrivant, et avant de se mettre à table, M. Véry se plaignit de ressentir un refroidissement général, qu'il attribuait à une trop longue station qu'il avait faite sur le bord du lac d'Enghien en s'amusant à pêcher; aussi s'approcha-t-il de la cheminée, où flambait un feu ardent, et bientôt il se sentit réchauffé et put passer dans la salle à manger.

Là, M. Véry ne parut aucunement se ressentir de son indisposition passagère, et il dîna avec appétit. Le dîner achevé, une partie de whist s'engagea, et la soirée se continua gaiement jusqu'à onze heures. A ce moment, M. Véry était assis à une table de jeu, où il avait sa femme pour partner. M. Véry, tout en jouant, causait

gaiement avec un de ses amis, assis à côté de lui. On parlait des âges, et ce monsieur disait qu'il se faisait vieux, qu'il avait déjà cinquante trois ans sonnés. Alors M. Véry de répondre en riant : « A cinquante ans, on est jeune encore; car moi aussi j'ai passé la cinquantaine, et je ne me suis jamais mieux porté. » Tout-à-coup, avant même d'avoir achevé sa phrase, il se pencha de côté en faisant entendre un rire convulsif. On se hâta de le déposer sur un canapé voisin, mais déjà il était mort.

— Voici les principaux vœux émis par le conseil-général du département de l'Hérault :

Diminution de l'impôt du sel; réduction de la rente; réforme postale; protection de l'enseignement public, qui est le premier droit et le premier devoir de l'Etat, contre l'invasion des corporations.

Le gérant responsable, B. MURAT.

La Banque des Actionnaires fait des avances de fonds sur actions des chemins de fer et autres cotées au parquet.

(Voir aux annonces.)

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, Grande-Rue, 1; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER.

Bulletin de la Bourse de Paris du 18 novembre 1846.

Les nouvelles de Cracovie ont exercé une grande influence sur le cours des fonds. Le 3 0/0, avant l'ouverture, a été coté à 82 30, et il a ouvert au parquet à 82 20. Coté un moment à 82 25, il n'a pas tardé à tomber à 82 f., cours qui cependant n'a été fait qu'au parquet, car dans la coulisse on n'a pas fait au-dessous de 82 1/2. Il y a eu ensuite une réaction en hausse qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la bourse, et le 3 0/0 a fermé à 82 20 au parquet et à 82 22 1/2 dans la coulisse.

Il y a beaucoup d'affaires. Les fonds anglais sont comme hier.

La baisse a encore atteint les actions des chemins de fer; le Nord et Lyon ont plus particulièrement souffert.

Trois pour cent.....	82 25	Versailles (rive droite)...	260
Quatre pour cent.....	106	— (rive gauche)...	260
Quatre et demi pour cent.	112	Paris à Orléans.....	1207 50
Cinq pour cent.....	117 30	Paris à Rouen.....	875
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	667 50
Trois pour cent belge....	»	Avignon à Marseille.....	860
Quatre 1/2 p. 0/0 belge....	»	Strasbourg à Bâle.....	217 50
Cinq pour cent belge....	»	Orléans à Vierzon.....	562 50
Cinq pour cent napoléain.	»	Orléans à Bordeaux.....	540
Récépissés Rothschild....	102	Amiens à Boulogne.....	»
Cinq pour cent romain....	100	Montreuil à Troyes.....	»
Trois pour cent espagnol..	38	Chemin du Nord.....	627 50
Banque de France.....	3470	Dieppe et Fécamp.....	332 50
Comptoir d'Escompte.....	1153	Paris à Strasbourg.....	477 50
Banque belge.....	»	Tours à Nantes.....	485
Caisse Lafitte.....	1215	Paris à Lyon.....	496 25
Obligations de Paris.....	1392 50	Lyon à Avignon.....	»
CHEMINS DE FER.....	»	Bordeaux à Cette.....	»
Saint-Germain.....	1030	Bordeaux à la Teste.....	»

Bourse de Lyon du jeudi 19 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	863 75	865	863 75	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans.	»	»	1222 50	»	1222 50	1225 75
prime d. 10.	»	»	»	»	1235	»
Paris à Rouen.	»	»	880	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	566 25	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	635	»	633 25	635	632 50	635
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon.	497 50	498 75	498 75	498 75	498 75	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

MAISON DE LA CITÉ DE LYON

RUE SAINT-COME, 3.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS.

L'ouverture a eu lieu depuis le samedi 10 octobre.

PALETOTS D'HIVER A 15 FRANCS.

Etude de M^e Rostain, notaire à Lyon, place des Terreaux, 1.

VENTE AUX ENCHÈRES, SUR RENVOI,

DE DIVERSES CRÉANCES APRÈS FAILLITE.

Le jeudi 26 novembre 1846, à l'heure de midi, en exécution d'un jugement du tribunal de commerce séant à Lyon, du 29 septembre même année, expédié en due forme et intervenu à la diligence de MM. Louis Mortamet et Jules Dulac, agissant comme syndics définitifs de l'union des créanciers contre les représentants des sieurs Charnal et C^e, ci-devant marchands drapiers à Lyon, rue Trois-Carreaux, il sera, en l'étude et par le ministère de M^e Rostain, notaire à ce commis, procédé à l'adjudication aux enchères de diverses créances ci-après désignées, dépendant de l'actif de ladite faillite, en un seul lot, et sur la mise à prix fixée par l'ordonnance du juge-commissaire.

Créances sur Lérat, fabricant de casquettes à la Guillotière, de 15,627 fr.

Créances sur Sivort cadet et autres, de Belley, de 10,940 fr.

Créances sur Rivière frères, imprimeurs d'étoffes à Neuville (Rhône), de 22,787 fr.

Diverses créances, au nombre de 133, s'élevant ensemble à la somme de 132,405 fr.

Mise à prix sur le tout..... 250 fr.

S'adresser, pour d'autres renseignements, soit à M. Jules Dulac, arbitre de commerce, demeurant à Lyon, rue de la Cage, n. 13, soit en l'étude de M^e Rostain, notaire, place des Terreaux, n. 1, où il sera donné connaissance du cahier des charges de ladite adjudication. (3294)

CIMENT-MARBRE.

AUTELS ET DALLAGES AVEC GARANTIE.

Des applications faites depuis une et deux années sur les points les plus fréquentés constatent le bon usage de ces dallages, qui dorénavant seront livrés avec garantie.

S'adresser pour la vente et la pose :

A MM. Gauthier et Tardieu frères, rue de la Liberté,

à Perrache;

Mollino, rue Saint-Dominique, 13, dans la cour;

Bidreman père et fils, à Vaise, 6. (1590)

VENTE AUX ENCHÈRES, APRÈS DÉCÈS, DE DIVERS OBJETS MOBILIERS

Passage Thiaffait, 1, au 4^e.

Le mercredi 25 novembre 1846 et jours suivants, à dix heures du matin, il sera procédé, au domicile sus-indiqué, à la vente aux enchères de divers objets mobiliers, tels que commode et placard en bois d'acajou à dessus de marbre, glaces, pendule, chaises en crin et autres, table à bouillotte en acajou, bois de lit en acajou et en noyer, matelas, couvertures, rideaux, buffet de salle, fourneau, guéridon, table de jeu en noyer, placard en sapin, un hectolitre de vin rouge, linges de lit et de table, trousseau à l'usage de femme, batterie de cuisine, porcelaine, etc.

Le 9 décembre suivant, à l'heure de onze du matin, il sera procédé dans la salle des ventes publiques des commissaires-priseurs, place du Port-du-Temple, 42, au 1^{er} étage, à la vente de onze couverts, une cuillère à ragoût, un pochon et douze cuillères à café, le tout en argent; une broche, une ferrière, deux bagues, le tout or et diamants; deux anneaux, une bague, deux boucles d'oreilles à pendeloques, or et pierre, etc.

Ces objets dépendent de la succession de M^{le} Bottex, et seront vendus à la requête de la tutrice du mineur Bottex, en présence du subrogé-tuteur, en conformité de l'art. 452 du code civil. (3263)

ÉTUDE DE M^e VUY, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

AVIS. On désire vendre deux maisons situées à Lyon, près la côte Saint-Sébastien, l'une du prix de 55,000 fr., l'autre du prix de 70,000 fr. Ou échangerait ces deux maisons ou l'une des deux, soit contre des terrains à bâtir, soit contre une propriété rurale, et on donnerait au besoin un retour.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Vuy, notaire à Lyon.

On demande des capitaux à placer par hypothèque sur des immeubles dans l'arrondissement de Lyon.

S'adresser audit M^e Vuy. (3618)

A LOUER au mois et à l'année. — Joli équipage bourgeois. S'adresser hôtel du Parc. (2935)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (4623)

AVIS. On demande un associé qui puisse disposer de 5,000 f. à différentes époques, ou une solvabilité de la moitié pour une industrie brevetée (sans garantie du gouvernement) qui offre cent pour cent de bénéfice réel, ayant son établissement d'exécution prêt à livrer au commerce.

S'adresser rue Noire, 11, à M. Beaudoin. (2936)

Ateliers de la rue de Jarente, n. 16, à Lyon.

PONT ET C^e.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine portatifs et maçonnés, calorifères et cheminées, escaliers en fer et fonte. Le tout garanti. (1553)

BANQUE DES ACTIONNAIRES

13, rue Mogador, à Paris.

Cette banque a pour mission spéciale de faire des avances de fonds sur actions; elle prête à des conditions avantageuses. — S'adresser franco à MM. Larde et C^e. (1587)

AVIS. Une maison de commerce DEMANDE Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue.

S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (2915)

THE COSMETIC NECESSARY.

Par sa propriété de rétablir l'équilibre de la circulation, cet excellent préparation anglaise, supérieure pour les soins de la toilette, guérit promptement et radicalement les douleurs sciatiques, rhumatismes, courbatures, engorgements, etc.

Deux ou trois frictions suffisent pour soulager et soulever pour guérir.

Voir le prospectus qui se distribue gratuitement chez MM. VERNET, place des Terreaux, 43; ANDRÉ, place des Célestins; MACORS, rue Saint-Jean, et chez les principaux pharmaciens et parfumeurs. (2914)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

A VENDRE actuellement pour cause de décès et de départ, Fonds de Café. Le matériel de cet établissement a coûté plus de 2,200 fr. Il sera cédé à 2,500 f. Le loyer, la patente, le chauffage et l'éclairage ne s'élèvent qu'au prix de 3 f. 25 c. par jour. La recette est de 15 à 20 f. par jour. — S'adresser à M. Modas, escalier A, passage de l'Argue. (2932)

A LOUER A LA NOËL PROCHAINE.

UNE FABRIQUE DE

CENDRES GRAVELÉES

Sise à Cuire, en face de l'Île-Barbe.

S'adresser, avant midi, à M. Flachet, rue Royale, n. 1, à Lyon. (2926)

UN TRÈS BON CONSEIL.

Les personnes qui craignent le froid aux pieds, Celles qui craignent l'humidité aux pieds, Celles qui ont les pieds malades, Celles qui ont des durillons et des cors, Celles dont les pieds enflent, Celles dont la transpiration est arrêtée, Celles même qui ont la goutte et des rhumatismes,

Sont conseillées d'aller à la grande fabrique de pantoufles, rue du Palais-Grillet, 15. Elles y trouveront des chaussures en CAOUTCHOUC, tout ce qu'il y a de plus souple, de plus imperméable et de plus chaud, à des prix fixes et très modérés. (4392)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broyement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS.